

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 10 JUILLET 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 3 juillet par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Gérard ADT, Mme Céline BETHOUART, M. Nicolas BINOIST, Mme Marie-Claude BOUTIN, Mme Christine BRULE, M. Jean-Baptiste CARON, M. Dominique EVRARD, M. Pierre FERCHAUD, Mme Graziella GRENON, Mme Dominique SCHAEVERBEKE, Mme Florence MESSIO, Mme Nadine RUELLE, M. Frédéric SAPART.

Étaient absents, excusés : Mme Véronique DUQUESNE, M. Eric LECUYER qui a donné pouvoir à M. Dominique EVRARD.

Compte rendu affiché le 16 juillet 2020.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 JUILLET 2020

Approuvé et signé par les membres présents.

2020-39 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Christine BRULE, M. Gérard ADT, Mme Céline BETHOUART, M. Pierre FERCHAUD.

Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il indique que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal doit élire : 3 délégués et 3 suppléants.

Monsieur le Maire procède à un appel de candidature.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Election des délégués :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Dominique EVRARD: 14 voix
- Mme Céline BETHOUART: 14 voix
- Mme Florence MESSIO: 14 voix

M Dominique EVRARD, Mme Céline BETHOUART, Mme Florence MESSIO, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

Election des suppléants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Frédéric SAPART : 14 voix
- M. Nicolas BINOIST: 14 voix
- Mme Christine BRULE: 14 voix

M. Frédéric SAPART, M. Nicolas BINOIST, Mme Christine BRULE, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés suppléants.

Emargement des membres présents à la séance :

M. Dominique EVRARD 	Mme Nadine RUELLE 	Mme Marie-Claude BOUTIN 
M. Eric LECUYER 	Mme Florence MESSIO 	Mme Dominique SCHAEVERBEKE 
Mme Céline BETHOUART 	M. Nicolas BINOIST 	M. Jean-Baptiste CARON 
M. Pierre FERCHAUD 	Mme Christine BRULE 	M. Gérard ADT 
M. Frédéric SAPART 	Mme Véronique DUQUESNE 	Mme Graziella GRENON 